



Le 28 Mars tous dans l'action pour une autre réforme de l'éducation !

Le débat parlementaire sur la loi d'orientation montre que le gouvernement n'entend pas les personnels qui rejettent un projet de loi qui ne remet pas en cause les orientations du gouvernement précédent et accentue la territorialisation de l'école. Réalisée dans un objectif d'austérité budgétaire, sous couvert d'efficacité, la territorialisation proposée par la loi d'orientation, implique dans les faits un désengagement de l'Etat qui ne peut qu'entraîner un accroissement des inégalités entre les territoires, une mise en concurrence des établissements et un recul supplémentaire de l'égalité des chances des élèves. Enfin ce gouvernement ne remet pas en cause les inégalités sociales, le tri social alors que les indicateurs de la paupérisation sont au rouge.

Ainsi la réforme des rythmes scolaires qui a été rejetée largement dans les instances représentatives du CSE et du CTM et par les Professeurs des Ecoles le 12 février dernier, fait partie intégrante de la loi d'orientation, et outre la modification du calendrier scolaire allongeant de deux semaines le temps de classe, on se rend bien compte que les problématiques et les dangers sont les mêmes que ce soit dans le 1^{er} ou le second degré .

Ainsi ce qui pousse la CGT Educ'Action à se prononcer contre cette loi c'est bien évidemment ce qu'elle contient :

❑ Maintien du socle commun tant à l'école primaire qu'au collège et bientôt au lycée et son corollaire l'évaluation par compétence qui signe l'arrêt de mort de la notion de qualification et la remise en cause dans le monde du travail des conventions collectives et des grilles de qualification seules garantes d'une protection du salarié lors de la signature de son contrat de travail. Contrat déjà sérieusement mis à mal par le récent accord sur la flexibilisation de l'emploi.

❑ Régionalisation renforcée, on la voit poindre avec la réforme de rythmes scolaires et l'intervention des municipalités dans l'organisation du temps scolaire des élèves et aussi dans la définition des contenus pédagogiques. Mais l'acte III de la décentralisation, car c'est bien de cela qu'il s'agit, présente le danger pour l'éducation de ne plus être vraiment Nationale et ce à quelque niveau que ce soit.

❑ On le voit notamment avec le coup qui est porté à la formation professionnelle au travers de cette loi, puisque la carte des formations professionnelles seraient entièrement pilotée par les régions et « adaptée aux enjeux du développement économique et de l'emploi local».

❑ On le voit également avec l'instauration d'un service public régional de l'orientation et le renforcement des inégalités spatiales dans le traitement des usagers que cela va engendrer. Ce serait alors la fin des CIO et du métier de COP. Plus généralement on peut se demander jusqu'où ira cette régionalisation pour les personnels et on peut à présent légitimement s'inquiéter de la décentralisation des enseignants et de la modification programmée de leur statut.

❑ Nous ne voulons pas non plus comme le souhaite l'Association des Régions de France qu'il y ait des contrats d'objectifs et de moyens triennaux entre chaque lycée, le rectorat et la région sur la détermination des moyens humains financiers et immobiliers des EPLE. Nous ne voulons pas que les salaires des enseignants apparaissent dans les comptes financiers des établissements comme cela est prévu dans la RCBC (réforme du cadre budgétaire et comptable). L'école ne doit pas devenir une entreprise !

Enfin nous sommes contre cette loi car elle ne rompt pas avec les réformes désastreuses des précédents ministères :

❑ Réforme du lycée général et technologique, généralisation du Bac pro 3 ans etc.. Il s'agit d'une seule et même logique à l'œuvre dans l'ensemble du système éducatif visant à faire accepter la concurrence entre personnels, disciplines, élèves et établissements et à faire éclater le cadre national. Nous nous sommes battus au côté des collègues contre ces réformes ce n'est pas pour accepter à présent leur amplification par la loi d'Orientation du ministre Peillon : ce n'est pas notre vision de l'Ecole !

 Dans le cadre de l'appel national des Fédérations CGT, FO, SUD et CNT **à la grève le 28 mars 2013**

- ➔ *Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires,*
- ➔ *Pour une autre loi d'orientation sur l'école,*
- ➔ *Pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération*
- ➔ *Pour l'ouverture d'une véritable négociation sur les revendications des personnels.*

Rassemblement à 10h place Liberté (Toulon)

Prise de parole puis manifestation